



SOUS-EFFECTIF = DANGER !

Non-respect du temps de repos, une situation inacceptable !

Que se passe-t-il au PREJ de Mont de Marsan sur la planification des agents ??

On constate à nouveau une gestion à l'économie au PREJ 40, avec toujours plus de missions exigeantes, avec le moins d'agents possible ! Ce qui engendre des journées à rallonges de plus de 13h10 sur des missions prévues à l'avance, des temps de repos inférieurs aux 11 heures prévues dans la doctrine qui a pourtant été signée par l'administration !

C'est pourtant devenu une habitude !

La majorité des missions dites « Découchées » pourtant programmées de longue date, ne respectent pas les 11 heures de repos !!! Pour exemple, ce lundi 30 mars 2026, pour les assises de Cahors, un équipage prend son service à 9h00, pour une fin de service prévue à 20h30 et une reprise le lendemain à 6h00 !!

Donc en plus de faire une journée de service de 11h30, comprenant 3h00 de trajet en voiture à l'aller, 6h00 d'audience (minimum) et 1h30 de route au retour, les agents n'auront le droit qu'à 9h30 de repos ???

Ces pratiques sont contraires aux principes européens garantissant un repos minimum de 11 heures entre deux services.

Les agents sont mis clairement en danger !!

N'oublions pas que les agents sont avant tout des êtres humains !! Ils sont impactés par la fatigue, le stress, les sujets difficiles qu'ils entendent aux audiences ! Ils sont en grande partie sur les routes de France au volant ce qui n'est pas compatible avec des agents à bout de souffle et épuisés par l'amplitude horaire et le manque de repos qu'on leur impose ! Faut-il qu'il y ait un drame sur la route pour que l'administration revoie sa façon de faire ? Faut-il des agents morts pour secouer les consciences ? Vous arriverez à soutenir le regard des familles lorsque ça arrivera ? Car oui à ce rythme ça arrivera un jour et vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas au courant !

FO Justice PREJ 40 ne cesse de dénoncer cette organisation faite pour pallier le manque criant d'effectif, au risque et péril des agents ! Et la hiérarchie persiste bien que certains agents demandent de respecter leurs droits fondamentaux, faisant part de leurs inquiétudes pour leur santé et leur vie ! Les missions sont programmées de longue date et par conséquent, les agents ne sont pas là pour palier le problème organisationnel lié au manque d'effectif. Le statut spécial relève de l'imprévisibilité et nous n'y sommes clairement pas !

FO Justice PREJ 40 refuse que les agents paient de leur vie les carences organisationnelles de l'administration.

FO Justice PREJ 40 rappelle qu'il est plus qu'urgent de monter en effectif au PREJ 40 !

FO Justice PREJ 40 demande de respecter le planning sur 8 jours, conformément à la doctrine d'emploi !

